

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 158

Artikel: Cote de l'argent
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285211>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Six chameaux ont été vendus à des prix variant de cinq à trente-cinq francs.

Cinq francs un chameau ! C'est pour rien. L'industriel qui en a donné ce prix tirera bien de la pauvre bête dix ou vingt fois son prix en viande... de bœuf !

* * *

Tresor englouti. — Les journaux d'Athènes annoncent que des pêcheurs d'éponges ont découvert au fond de la mer, entre Cythère et le cap Malée, toute une collection de statues de marbre et de bronze trop lourdes pour qu'ils puissent les soulever ; elles se trouvent, disent-ils, à 35 mètres de profondeur. Comme preuve de leur véracité, ils ont envoyé à M. Oikonomos, professeur d'archéologie à Athènes, l'esquisse d'une main de bronze, plus grande que nature, qu'ils ont réussi à ramener à la surface.

Les plongeurs offrent d'indiquer, moyennant une bonne récompense, l'endroit où se trouve le trésor, et le ministre de la marine, M. Boudouris, a l'intention d'envoyer sur les lieux un petit bâtiment de guerre muni des appareils nécessaires pour retirer les statues de l'eau. Le gouvernement serait disposé à offrir aux pêcheurs une somme égale au tiers de la valeur des statues.

On suppose que quelque navire romain, chargé des dépouilles artistiques de la Grèce, à pu sombrer en cet endroit.

Petite chronique domestique

Aération des appartements.

L'hiver ne doit pas empêcher l'aération des appartements, car la bonne aération des habitations a une importance considérable au point de vue du maintien de la santé. Celui qui respire un air vicié ou usé se place dans d'aussi mauvaises conditions que celui qui boit une eau impure, souillée de matières organiques, aussi les moyens mis en usage pour assurer la bonne ventilation des locaux habités sont-ils nombreux et variés. Le Dr Chastaing vient cependant de préconiser un système qui a l'avantage d'éviter la production de trop forts courants d'air.

Ce système consiste à placer à la partie supérieure de chaque fenêtre des vitres doubles, formées de deux glaces parallèles et très rapprochées, mais incomplètes, la glace extérieure laissant un espace libre par le bas et la glace intérieure un espace semblable par le haut. Les deux vitres forment ainsi un couloir étroit dans lequel l'air du dehors s'engage par la partie inférieure pour ressortir en haut dans l'intérieur de la pièce, au voisinage du plafond. Cette disposition, appliquée à toutes les fenêtres d'une salle, permet à l'air de se renouveler partout également et de se diffuser régulièrement sans produire de courants incommodes ou dangereux. De plus, l'étroitesse ou la longueur du couloir, que l'air doit traverser, empêche les accélérations incommodes que tendrait à produire la poussée exagérée du vent sur une des faces du bâtiment ou la pénétration de la pluie que les rafales y pourraient projeter.

On a essayé ces carreaux dans des salles d'hôpital ; l'absence absolue d'odeur a témoigné que l'aération était parfaite et constante sans que cependant les salles soient refroidies, d'une manière appréciable.

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 156 du *Pays du Dimanche* :

610. MÉTAGRAMME.

Frelon. — Grêlon.

611. DOUBLE ACROSTICHE.

R O I S
R E P T I L E
R O I S
R O I S
R O I S
R O I S

S E R P E N T
S E R P E N T
S E R P E N T
S E R P E N T
S E R P E N T
S E R P E N T

612. MOYENS MNÉMONIQUES.

Scarron. *Enéide travestie. Roman comique.*
Paul. *Ecolier de Salamance.*

613. MOTS EN TRIANGLE.

E T R E T A T
T O I L E S
R I E U R
E L U S
T E R
A S
T

Ont envoyé des *Solutions complètes* : MM.
Le pilier du cercle Industriel à Neuveville.

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM.
Charlet Asser à Bâle ; Qui gagnera aux noix aujourd'hui ? Trois régleuses ayant chanté les Rois à Bonfol ; Li-Hung-Chang à Berne ;

618. ENIGME.

Que de gens, quand on leur présente
Ce que je suis au masculin,
Feignent de n'avoir pas présente
Ce que je suis au féminin.

619. CURIOSITÉS.

Quelle est l'origine du mot :

BOCK ?

620. MOT CARRÉ.

X X X X X X 1. Saint pleureur.
X X X X X X 2. Province de Grèce.
X X X X X X 3. Province de Grèce.
X X X X X X 4. Vents réguliers.
X X X X X X 5. Peaux de vieilles pommes.
X X X X X X 6. Déesse.

621. ANAGRAMME.

Je contiens l'eau limpide ou le vin tour à tour ;
Sœur Anne me voyait en montant à sa tour ;
Et puis je sais filer de la belle façon,
Ou bien décapitez Voltaire, c'est mon nom.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 22 courant.

Publications officielles.

Mises au concours

Apprentis postaux. — Le *Fays* a publié mardi l'avis qu'un certain nombre de places d'apprentis postaux étaient mises au concours. S'inscrire jusqu'au 1^{er} février.

Ajoutons que les postulants doivent avoir au moins 16 ans révolus et ne pas être âgés de plus de 25 ans. Il doivent adresser leur demande *par écrit*, donner leur adresse exacte ainsi qu'une courte description de leur vie, et être accompagnés :

a. de l'extrait de naissance ou de l'acte d'origine ; b. d'un certificat de mœurs ; c. de certificats relatifs à l'instruction reçue.

Les candidats doivent indiquer dans leur demande d'inscription le nom du médecin par lequel ils désirent être visités sous le rapport de leur santé. La Direction d'arrondissement transmettra à ce médecin un exemplaire de la formule officielle postale de certificat médical.

En outre, les candidats devront se présenter personnellement, suivant l'invitation qui leur en sera donnée par la Direction d'arrondissement, soit à cette Direction, soit à un bureau désigné par elle.

On exige, entre autres, la connaissance d'au moins deux langues nationales.

Vu les exigences du service, *les personnes du sexe féminin ne pourront pour cette fois pas être admises.*

La place de cantonnier, route de Courgenay-St-Ursanne, (3776 m. Traitement 640 fr. avec 5 jours de travail par semaine. S'inscrire jusqu'au 18 janvier au secrétaire de Préfecture.

Sortie des écoles. — *Les parents ou tuteurs qui désirent que leurs enfants soient congédiés de l'école avant l'expiration de la neuvième année, doivent se faire inscrire à cet effet d'ici à la fin du mois de janvier auprès de l'inspecteur des écoles de leur arrondissement.*

Leur demande doit être accompagnée de l'acte de naissance de l'enfant, puis d'un certificat du maître de l'école qu'ils ont fréquentée, ainsi que de l'émolument de 1 franc pour les frais d'examen.

Les examens d'aspirant au diplôme d'instituteurs secondaires auront lieu du 9 au 13 avril au bâtiment de l'école cantonale à Porrentruy. S'inscrire avant le 1^{er} février chez M. Landolt, inspecteur à Neuveville.

Convocations d'assemblées.

Boncourt. — Le 27 à 1 h. pour décider si la commune mettra les places de régent et régent au concours ; voter le budget.

Immédiatement après assemblée des propriétaires compris dans le cadastre des digues pour faire des propositions pour la nomination de la sous-commission dont les fonctions sont expirées. Puis assemblée des *propriétaires de prés* pour nommer un membre de la commission des prés.

Ocourt le 13 à 2 h. pour procéder à la nomination des autorités communales.

Cote de l'argent

du 9 janvier 1901.

Argent fin en grenailles. fr. 112. — le kilo.
Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent des boîtes de montres . . . fr. 114. — le kilo.

L'éditeur : Société typographique de Porrentruy.